



## SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2017

Nombre de membres : 221  
Nombre de présents : 193  
Nombre de votants : 207

**Secrétaire de séance : Benoit HOUVET**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (à partir de 19 h jusqu'à 22h05), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard (jusqu'à 22h35), CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 23h), THOMELIN Auguste suppléant de FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (arrivée en cours de séance), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h30), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (jusqu'à 22h30), HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 19h50), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 20h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 22h30), HUET Fabrice, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h20), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h10), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h30), LEBARON Bernard, GODEFROY Jeannine suppléante de LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henri suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 22h30), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h40), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette (jusqu'à 23h19), LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 20h), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à 19h50), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARION Elisabeth suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PEYPE Gaëlle (jusqu'à 22h51), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine (jusqu'à 22h45), RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h30), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (jusqu'à 21h19), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h35), THIEULENT Lydia (jusqu'à 22h30), TISON Franck (jusqu'à 22h30), TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 22h30), VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 22h40), VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h30).

**Ont donné procurations :**

ANNE Philippe à LEGOUPIL Jean-Claude,  
BALDACCI Nathalie à LEQUERTIER Joël,  
BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine (à partir de 22h05),  
CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien (à partir de 22h35),  
CAUVIN Joseph à LEBEL Didier,  
FEUARDANT Marc à PILLET Patrice,  
FEUILLY Hervé à MARGUERITTE David (à partir de 23h),  
GODEFROY Annick à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée),  
GOSSELIN Bernard à LECHEVALIER Guy,  
GROULT André à CASTELEIN Christèle,  
HAMON-BARBE Françoise à Cyril BOURDON (à partir de 19h50)  
HEBERT Dominique à LEFRANC Bertrand (jusqu'à 20h10),  
HUET Catherine à HUET Fabrice (à partir de 22h30),  
JOLY Jean-Marc à LE MONNYER Florence (à partir de 21h20 et jusqu'au départ de F LEMONNYER),  
LALOE Evelyne à DUFOUR Luc,  
LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain (à partir de 20h10),  
LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (jusqu'au départ de VIVIER Nicolas),  
LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine,  
LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de 22h40),  
LEPOITTEVIN Michel à MOUCHEL Evelyne,  
LEQUILBEC Frédéric à GUYON Sophie (à partir de 20h et jusqu'au départ de S. GUYON),  
MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h50)  
POTTIER Bernard à LETERRIER Richard,  
REVERT Sandrine à DELAPLACE Henri (à partir de 22h45),  
ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert,  
SCHMITT Gilles à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h19 et jusqu'au départ de P. ROUSSEL),  
TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 22h30),  
VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 22h40),

**Excusés :** BROQUET Patrick, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GOSSELIN Albert, HAMELIN Jacques, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TIFFREAU Danièle.

**Délibération n° 2017-225**

**OBJET : Autorisation de signature du Contrat Territoire Lecture du Cœur du Cotentin**

**Exposé**

**Réseau de lecture partagé : bilan et perspectives**

En 2015 plusieurs communes du Cœur du Cotentin portaient des projets de rénovation, extension ou de création de bibliothèques et de médiathèques. Ces divers projets ont posé la question de la mise en place d'un réseau de lecture partagé autour des huit bibliothèques municipales du territoire : Bricquebec, Brix, L'Étang-Bertrand, St-Joseph, Saussemesnil, Sottevast, Tamerville et Valognes.

C'est dans cette perspective que la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a pris le 25 septembre 2015 la compétence de « coordination et gestion du réseau de lecture publique » et s'est engagée avec les communes dans une première étape de mise en place du réseau.

L'objectif de ce réseau est de permettre l'accès à une offre de ressources et de services diversifiés, harmonisés et équilibrés sur le territoire. Ainsi tout usager du territoire pourra chez lui ou sur place accéder, via un portail internet, à l'ensemble des collections des huit

bibliothèques. Des navettes lui permettront également d'obtenir dans sa bibliothèque la plus proche les documents des autres bibliothèques du territoire.

La forte mobilisation des équipes des bibliothèques et le recrutement par la communauté de communes d'un mi-temps en charge de la coordination du réseau a permis de réaliser un important travail. Les bases de ce réseau devraient ainsi être opérationnelles pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cependant beaucoup reste à faire pour finaliser la mise en place de ce réseau et s'assurer de sa pérennité dans le temps : communication, administration du site, organisation de navettes pour la circulation des œuvres, animation... Les modalités de la poursuite de l'action doivent aujourd'hui être arbitrées.

Trois scénarios ont été proposés au comité de pilotage en charge du suivi du réseau :

- Arrêt de l'engagement au 31 décembre 2017 considérant que le réseau doit être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier.
- Finalisation et consolidation du réseau de lecture via un Contrat Territoire Lecture. Le CTL, dispositif de trois ans renouvelable une fois, signé avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) vise à créer une dynamique de développement de la lecture publique sur le territoire. La DRAC pour le Cœur du Cotentin pourrait dans ce cadre intervenir à hauteur de 50% avec un plafond de 17 000€.
- Finalisation de la mise en réseau sans CTL

Le comité de pilotage a salué le travail réalisé jusque-là et a choisi à l'unanimité de poursuivre le travail via le CTL, scénario qui permet à la fois une action la plus aboutie vis-à-vis des objectifs du projet et qui devrait être le plus favorable pour le financement du projet par les partenaires (LEADER, DRAC...)

### **Vers le Contrat territoire Lecture**

Le CTL, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet de valoriser la mise en réseau engagée mais aussi de la consolider par des actions d'animation : ludothèque, ateliers numérique... Pour cela, le comité de pilotage a proposé d'orienter le CTL autour des axes suivants :

#### **Axe 1 – Construction et consolidation du réseau**

- Définir une politique documentaire commune
- Fixer les règles de circulation des documents au sein du réseau
- Elaborer le règlement intérieur ainsi que la charte d'utilisation internet
- Personnaliser et configurer le portail documentaire

#### **Axe 2 – Les médiathèques du réseau : un lieu pour bien vivre ensemble**

- Mettre en place des actions favorisant les liens intergénérationnels
- Valoriser les initiatives existantes dans les bibliothèques et créer des synergies entre elles
- Tisser des liens sur le territoire entre différents intervenants institutionnels et associatifs

#### **Axe 3 – Accompagnement / Appropriation des publics dans la lecture et l'écriture**

- Repérer et identifier les publics en difficulté avec la lecture-écriture
- Initier, fédérer et mobiliser des partenariats avec des acteurs locaux pour une mise en œuvre commune d'actions de réappropriation lecture- écriture
- Mettre en place des actions de prévention pour les publics en rupture avec la lecture-écriture
- Favoriser la médiation envers les publics en difficulté sur le territoire

Sur les trois ans du CTL, le programme d'actions serait organisé de la manière suivante :

- 2017 : informatisation des huit bibliothèques du réseau avec l'achat et l'installation des ordinateurs, les formations des agents et bénévoles, la création d'un logo et d'une charte graphique, la réalisation de cartes d'adhérents... Une tarification commune à l'échelle du pôle a également été validée.
- 2018 : finalisation du réseau (mise en place des navettes, administration du portail), mais surtout travail sur son appropriation avec des actions de communication (événement d'inauguration, réalisation de sac logotés) et des actions d'animations : ludothèque, animation numérique...
- L'année 2019 permettra de faire vivre ce réseau en lien avec les axes proposés dans le CTL.

Ainsi le plan de financement sur 3 ans pourrait être le suivant :

Poursuite et consolidation de la mise en réseau par un CTL							
	Coût (HT)		Recettes			reste à charge pour la CAC (HT)	
	fonctionnement	Coût actions	Région	LEADER	DRAC	sans LEADER	avec LEADER
2017 : informatisation du réseau	24 750	37595,2	5 821,31	13 333	17 000	39 524	26191
2018 : animations, matériels, abonnements, plan de communication	24 800	18 000		13333	17 000	25 800	12466
2019 : animations, matériels, abonnements, plan de communication	24 849	18 000		13333	17 000	25 849	12516
<b>total</b>	<b>74399</b>	<b>73595</b>	<b>5 821,31</b>	<b>40 000</b>	<b>51 000</b>	<b>91 172</b>	<b>51172</b>

Pour rappel le plan de financement initialement prévu par la communauté de communes du Cœur du Cotentin prévoyait un reste à charge évalué à 27 493,45 € pour l'année 2017 :

	Dépenses (HT)	Recettes	Reste à charge (HT)
Coût informatisation du réseau	37 595,2 €	LEADER : 21 980, 44€ Conseil régional : 5821,31 €	9 793,45 €
Coût fonctionnement coordinatrice	24 750 €	DRAC : 7000 €	17 700 €
	<b>62 345,2 €</b>	<b>34 801,75 €</b>	<b>27 493,45 €</b>

La mise en place du Contrat Territoire Lecture permettant d'optimiser les subventions, le reste à charge sur 2017 serait légèrement inférieur au prévisionnel et environ deux fois moins important sur 2018 et 2019.

A ce plan de financement doivent être ajoutés les coûts de maintenance dont la facturation commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui seront pris en charge par les huit communes concernées.

## Prolongation de la mise à disposition du personnel pour le réseau de lecture

La mise en place du CTL nécessite le maintien du mi-temps de coordination aujourd'hui assuré par Madame Bonnet, bibliothécaire mise à disposition par la ville de Valognes à raison de 17h30 semaine. Cette mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2017, il est proposé de la prolonger, dans les mêmes conditions, pour une durée de un an.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de Territoire du Pôle de proximité de Cœur du Cotentin,

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 177 – Contre : 2 – Abstentions : 11) :

- **Accepte** l'engagement de la communauté d'agglomération dans un Contrat Territoire Lecture du Cœur du Cotentin,
- **Accepte** la prolongation de la mise à disposition de la coordinatrice du réseau de lecture par la ville de Valognes pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,
- **Recherche** les subventions les plus larges tels que précisés dans la présente délibération : 40 000 € de LEADER, 17 000 € par an pendant trois ans auprès de la DRAC,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 29/09/2017  
et publication ou notification  
du : 28/09/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN